



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D19-25

Séance du 13/06/2019

L'an deux mil dix-neuf le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Jean ROUSSEL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 14

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 18

Contre :

Abstentions : 1

Etaient présents :

M. AGAUD Gilles, M. BLONDEAU Bernard, Mme FONQUERGNE Yvette, M. FUMANAL Marcel, M. INGELS Bruno, M. JAROSZEWSKI Eric, Mme MARTINEZ Christine, M. MIELLET Joel, M. PEYRICAL Daniel, Mme POINTEAU Edwige, Mme RIVIERE Anne-Marie, M. ROUSSEL Jean, M. RUMPALA Patrice, Mme VILELA Céline

Procuration(s) : Mme ARAVIT Caroline donne procuration à M.ROUSSEL Jean, M.GABRIEL Cyril donne procuration à Mme RIVIERE Anne-Marie, M.LOUIS Laurent donne procuration à M.RUMPALA Patrice, M.MANOU Stéphane donne procuration à M.BLONDEAU Bernard

Etai(ent) absent(s) :

M. GRANGET Arnaud, Mme SOARES Albanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ARAVIT Caroline, M. GABRIEL Cyril, M. LOUIS Laurent, M. MANOU Stéphane, Mme SIRE Louise

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. INGELS Bruno

Date de convocation

07/06/2019

Date d'affichage

24/06/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

21/06/2019

et publication du :

24/06/2019

Avis enquête préalable déclaration d'utilité publique – ZAC du Rivel

Monsieur le Maire fait un rappel sur le projet de la ZAC du Rivel. Cette opération vise à créer une ZAC d'une superficie d'environ 110 hectares sur les communes de Baziège et Montgiscard afin d'y accueillir essentiellement des entreprises à vocation industrielle, de service, d'artisanat, de conception et de recherche.

L'aménagement de cette ZAC prévoit :

- la réalisation des chaussées de circulation dans la zone ;
- la réalisation de cheminements doux à travers les cheminements piétonniers ou mixtes piétons/cycles ;
- un passage supérieur de la traversée de voie ferrée dans le cadre du projet de suppression du passage à niveau n°201 (ce qui fait contribuer l'opération à la sécurisation d'un axe majeur de circulation) ;
- un ouvrage de franchissement du Rivel ;
- la réalisation d'aménagements paysagers en accompagnement des voiries et des constructions ;
- la mise en place de dispositifs d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées et alimentation en eau potable ;
- la recherche d'un évitement, voire d'un moindre impact sur l'environnement.

Ce projet entend satisfaire les objectifs suivants :

- renforcer le pôle d'équilibre, à l'échelle de l'agglomération des communes de Baziège, Ayguesvives et Montgiscard ;
- offrir des emplois sur le secteur sud du SICOVAL ;
- améliorer et sécuriser les déplacements et la circulation dans le secteur (suppression du passage à niveau, déviation et sécurisation de la RD 16, connexions avec le village de Baziège etc) ;

- mettre en œuvre cette ZAC dans une démarche notamment :

- l'intégration du projet au milieu physique et humain existant ;
- affirmer une trame verte paysagère s'inscrivant dans le paysage existant ;
- favoriser des modes alternatifs de transport ;
- intégrer la qualité environnementale au cœur du projet en économisant et en confortant les ressources naturelles.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de monsieur le Maire,

Vu le dossier d'enquête publique unique,

Vu l'étude d'impact du projet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Décide** d'émettre un avis favorable sur l'étude d'impact du projet de la ZAC du Rivel et le dossier d'enquête publique unique.
- **Autorise** monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bazège

Le Maire,

